

**Délibération n°
2023.029**

Séance du 30/03/2023
N° ordre : 13



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 21
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	21	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU DEPARTEMENT**

Aménagement du Bourg
Secteur Stade(Delclaud)
Tranches 1 et 2

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 03/04/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 03/04/2023

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente mars deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Alain ISELIN (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Thierry DUPONT, Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Martine JUGIE), Elisabeth GODIN-SAULIERE (pouvoir donné à Denis LOUBRIAT), Brigitte NIRONI, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement du bourg ;

Considérant que la zone à aménager concerne le secteur stade (Delclaud) dont le projet est scindé en deux tranches de travaux ;

Considérant que cet aménagement consiste à restaurer les écoulements naturels du ruisseau à ciel ouvert afin de recréer l'écosystème qui accompagne les berges du cour d'eau ;

Considérant qu'une redéfinition de l'espace de vie autour du stade jusqu'à la Vézère sera réalisée ;

Considérant que ces travaux sont estimés à 200 000 € HT Tranche 1 et 398 000 € HT Tranche 2 soit un total de 598 000 € HT ;

Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide financière auprès du Département dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale 2021/2023 ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE de réaliser des travaux d'aménagement du Bourg / Secteur Stade (Delclaud) dont le montant total estimatif s'élève à 598 000 € HT.**

**Délibération n°
2023.029**

Séance du 30/03/2023
N° ordre : 13

Suite n° 1

- **SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2023 auprès du Département conformément au Contrat de Solidarité Communale 2021/2023 :**

AMENAGEMENT DU BOURG / SECTEUR STADE (Delclaud)			
Désignation des travaux	Estimation travaux H.T.	Catégorie aide	Aide Conseil Départemental 2023
Tranche 1	200 000 €	3	25 000 €
Tranche 2	398 000 €	3	25 000 €
Total	598 000 €		50 000 €

- **ARRETE le plan de financement pour cette opération comme suit :**

Subvention 2023 DEPARTEMENT	50 000 €
Autofinancement	548 000 €

- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 30 mars 2023,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 03/04/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 03/04/2023